



**GROUPE DES SOCIALISTES EUROPEENS  
AU COMITE DES REGIONS**

**TRAVAUX POLITIQUES EN COURS  
(2006-2010)**

**GROUPE PSE**  
**Comité des Régions**







Chères et chers camarades  
Chères et chers ami(e)s,

Le Comité des régions (CdR) a entamé son quatrième mandat en février 2006, à un moment où, pour être acceptée et comprise de ses citoyens, l'Europe a plus que jamais besoin des relais forts et légitimes que sont les élus locaux et régionaux. Je suis convaincue que le Comité des régions, institution qui a toujours eu vocation à associer les collectivités territoriales à la construction européenne, peut et doit tout mettre en œuvre pour restaurer la confiance dans le projet européen.



Aussi le groupe PSE aura-t-il notamment pour priorité, au cours des quatre prochaines années, d'ancrer fermement le Comité des Régions dans le débat actuel sur l'avenir de l'Europe. Les élus socialistes au CdR s'emploient à faire entendre la voix des régions et des villes en Europe, ce qui n'est pas synonyme de moins d'Europe mais au contraire d'une Europe plus efficace, respectueuse du principe de subsidiarité, d'une Europe qui associe ses régions et ses villes et parle à ses citoyens. Je ne peux que constater moi aussi l'ampleur du déficit de communication entre l'Europe et la base de ses citoyens. Il nous appartient dès lors de déployer des stratégies de communication décentralisée afin de faire jouer à plein le potentiel démocratique que présentent les membres du CdR et leur mandat européen.

Toutefois, l'Europe n'est pas confrontée à un seul problème de communication. Le défi est également politique, dans un contexte où les citoyens en appellent de plus en plus souvent à l'Europe pour qu'elle les protège des effets négatifs de la mondialisation. Le groupe PSE aura à cœur de contribuer à renforcer la dimension sociale de l'intégration européenne par une mise en œuvre plus décentralisée de la stratégie de Lisbonne et la promotion de services d'intérêt général. Notre mission consiste à expliquer aux citoyens que le projet européen ne vise pas uniquement la libéralisation des marchés mais revêt une nature véritablement politique.

J'espère que cette présentation de nos priorités politiques se révélera un outil utile qui vous permettra de comprendre les interactions entre le Comité des Régions et le groupe PSE du CdR, au service de leur objectif commun: le renforcement de la cohésion territoriale, de la coopération et de la solidarité.

Mercedes BRESSO  
Présidente du Groupe PSE au Comité des Régions

**GROUPE PSE**  
Comité des Régions

## Le rôle du Comité des Régions

Créé par le traité de Maastricht en tant qu'assemblée représentative des pouvoirs locaux et régionaux au sein de l'Union européenne, le Comité des régions (CdR) est la plus jeune des institutions de l'Union européenne. Son but principal est d'associer les régions, les villes et les communes à l'élaboration des politiques communautaires, qui sont pour les  $\frac{3}{4}$  mises en œuvre et financées dans une large mesure au niveau local ou régional. La naissance du CdR répondait en même temps à la volonté que soit impliqué le niveau de gouvernement élu le plus proche du citoyen au projet d'intégration européenne.

## Les membres du Comité des Régions

Le Comité des régions compte actuellement 317 membres et autant de suppléants parmi lesquels figurent des Présidents de gouvernements régionaux, des Présidents et membres de conseils régionaux, des maires, des Présidents de comtés, des membres de conseils municipaux.

Le traité de Nice fixe le nombre maximum de membres du CdR à 317 pour une Union européenne à 25 États membres et à 344 après l'adhésion des deux pays candidats que sont la Bulgarie et la Roumanie.

Les traités obligent la Commission et le Conseil à consulter le Comité des régions sur toute proposition formulée dans certains domaines relevant de compétences locales et/ou régionales. Le traité de Maastricht avait défini cinq domaines de consultation obligatoire: **éducation et jeunesse, culture, santé publique, cohésion économique et sociale et réseaux d'infrastructures transeuropéens**. Le traité d'Amsterdam a ajouté à cette liste cinq domaines supplémentaires, à savoir **la politique de l'emploi, la politique sociale, l'environnement, la formation professionnelle et les transports**.

La Commission, le Conseil et le Parlement peuvent aussi saisir le CdR dans d'autres domaines touchant aux compétences des collectivités territoriales.

Les membres du CdR sont proposés par les États membres au Conseil des ministres qui les désigne ensuite officiellement pour un mandat de 4 ans renouvelable. Conformément à l'article 263 du traité, chaque pays choisit ses membres selon ses propres critères, mais les membres du CdR doivent soit détenir un mandat électif d'une collectivité territoriale, soit être politiquement responsables devant une assemblée élue.

Grâce à leur double mandat au niveau local/régional et au niveau européen, les membres du CdR jouent un rôle clé pour expliquer sur le terrain la construction européenne.

**Composition du Comité des Régions (situation au mois d'octobre 2006):**

Pays	Membres du CdR	Membres du Groupe PSE
Autriche	12	5
Belgique	12	6
Chypre	6	
République Tchèque	12	1
Danemark	9	4
Estonie	7	
Finlande	9	4
France	24	13
Allemagne	24	7
Grèce	12	7
Hongrie	12	4
Irlande	9	1
Italie	24	11
Lettonie	7	
Lituanie	9	4
Luxembourg	6	1
Malte	5	2
Pays-Bas	12	1
Pologne	21	8
Portugal	12	5
Slovaquie	9	4
Slovénie	7	3
Espagne	21	9
Suède	12	6
Royaume-Uni	24	9
<b>TOTAL</b>	<b>317</b>	<b>115</b>

**Organisation des Travaux du Comité des Régions**

**+ La Présidence:**



**Michel DELEBARRE (PSE/FR)**, député-maire de Dunkerque, plusieurs fois ministre et ministre d'État, est actuellement Président du CdR pour la première moitié du mandat 2006-2010. Michel Delebarre est l'ancien Président du groupe PSE (février 2002 – février 2006). L'actuel premier vice-Président du CdR est Luc Van Den Brande (PPE/BE), membre du parlement flamand et sénateur.

**Anciens Présidents du CdR**

- 1994-1996 : Jacques Blanc (PPE/FR)
- 1996-1998 : Pasqual Maragall i Mira (PSE/ES)
- 1998-2000 : Manfred Dammeyer (PSE/DE)
- 2000-2002 : Jos Chabert (PPE/BE)
- 2002-2004: Albert Bore (PSE/UK)
- 2004-2006: Peter Straub (PPE/DE)

#### + **Le Bureau du CdR**

Le Bureau du CdR est le moteur politique de l'institution. Son rôle est d'établir les priorités politiques devant orienter toute l'activité du CdR; il en contrôle l'exécution annuellement. Le Bureau coordonne dans les grandes lignes les travaux des sessions plénières et des commissions. Il se réunit sept fois par an: une fois avant chacune des cinq sessions plénières et deux fois à l'occasion de réunions hors siège extraordinaire dans l'État membre exerçant la présidence du Conseil.

Le mandat du Bureau du CdR est de 2 ans.

#### + **La conférence des Présidents des Groupes politiques**

La conférence des Présidents des groupes politiques est composée du Président du CdR, du premier Vice-Président et des Présidents des groupes politiques. Elle garantit la continuité des relations avec la conférence des Présidents du Parlement européen et joue un rôle de premier plan dans la préparation politique des travaux du Bureau du CdR. La conférence des Présidents n'a pas vocation à se substituer en tout ou en partie au Bureau. La pratique a simplement révélé qu'elle était devenue un "facilitateur" de décisions pour le Bureau, son Président et son premier Vice-Président. À noter que la conférence des Présidents du Parlement européen est l'autorité responsable pour les questions liées aux relations avec les autres institutions et organes de l'UE, y compris le CdR. Le CdR et le Parlement européen organisent au cours des cinq années de chaque législature du Parlement deux réunions conjointes de leurs conférences des Présidents.

La conférence des Présidents se réunit avant chaque réunion du Bureau du CdR.

#### + **La Session Plénière du Comité des Régions**

Cinq fois par an, les membres du Comité des régions se réunissent à Bruxelles en session plénière. Lors de ces sessions, les membres procèdent à l'adoption d'avis, de résolutions ou de déclarations, mais ils ont aussi l'occasion de débattre de questions politiques majeures en présence de personnalités politiques invitées pour l'occasion (commissaires européens, représentants de la présidence du Conseil, etc.).

Au moins une de ces cinq sessions plénières annuelles se déroule en parallèle avec la mini-plénière du Parlement européen, illustrant ainsi l'importance que le Parlement européen accorde au développement de la coopération interinstitutionnelle. Des activités politiques conjointes sont organisées en marge de ce rendez-vous annuel du CdR et du Parlement.

#### + **Les commissions du CdR**

Les travaux du CdR s'articulent autour de six commissions spécialisées:

COTER commission de la politique de cohésion territoriale

ECOS commission de la politique économique et sociale

DEVE commission du développement durable

EDUC commission de la culture, de l'éducation et de la recherche

CONST commission des affaires constitutionnelles, de la gouvernance européenne et de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

RELEX commission des relations extérieures et de la coopération décentralisée



Les six commissions sont chargées de préparer les projets d'avis qui seront soumis pour adoption à l'ensemble des membres réunis en session plénière. Une fois adoptés, ces avis sont ensuite officiellement transmis à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil.

Chacun des quatre groupes politiques nomme également pour la durée du mandat quadriennal un coordinateur politique pour chacune des six commissions.

Les coordinateurs du PSE assurent la cohérence et la coordination des travaux des membres siégeant dans la même commission; ils négocient avec leurs homologues des autres groupes politiques, par exemple la nomination d'un membre du Groupe PSE en tant que rapporteur d'un nouvel avis, et veillent à ce que, sur une question donnée, la position du groupe PSE obtienne le plus grand nombre de voix favorables en commission. Les coordinateurs sont également les porte-parole officiels du groupe sur les dossiers spécifiques à leur commission.

### **PES Coordinators:**



**COTER:**  
**Bernard SOULAGE (FR)**  
1<sup>er</sup> vice-Président du Conseil  
Régional de Rhône-Alpes



**ECOS :**  
**Breda PEČAN (SI)**  
Maire de la ville d'Izola



**DEVE :**  
**Michael COHEN (MT)**  
Maire de la ville de Kalkara



**EDUC :**  
**Gerd HARMS (DE)**  
Secrétaire d'Etat à la chancellerie  
d'Etat du Land du Brandenburg



**CONST :**  
**Anna TERRON I CUSI (ES)**  
Déléguée du Gouvernement de la  
Généralité de la Catalogne à  
Bruxelles



**RELEX :**  
**Andreas SCHIEDER (AT)**  
Membre du Conseil municipal de  
Vienne

Les réunions de coordination PSE sont généralement organisées entre 10h et 10h30 avant le début de chaque réunion de commission. L'interprétation est assurée dans les trois langues de travail du groupe, à savoir l'allemand, l'anglais et le français. Par ailleurs, une réunion entre le PrésidentPrésident et les Coordinateurs politiques de chacune des six commissions du CdR est systématiquement organisée une demi-heure avant le début des réunions de commission, soit entre 10h30 et 11h.

## ORGANISATION DES TRAVAUX DU GROUPE PSE



### + La Présidente

Dès l'installation du Comité des régions, il a été décidé de constituer des groupes politiques. Ils jouent un rôle crucial en ce qui concerne l'établissement des priorités politiques du CdR et représentent un canal de communication entre le CdR, les autres Institutions de l'UE et le monde extérieur.

La participation du groupe PSE au sein des instances socialistes européennes s'est accrue grâce au dévouement de ses anciens Présidents, à savoir **Laurette ONKELINX** (BE), **Manfred DAMMEYER** (DE), **Albert BORE** (UK) et **Michel DELEBARRE** (FR), qui lui ont progressivement permis de trouver sa place dans la famille socialiste européenne.



*Mercedes Bresso, Présidente de la région italienne du Piémont (Italie)*, a été élue Présidente du groupe PSE au début du quatrième mandat du CdR (février 2006). De 1985 à 1995, Mercedes Bresso a été conseillère régionale du Piémont et de 1995 à 2004 **Présidente de la province de Turin**. Nommée au Comité des régions en 1998, elle a été une membre très active du CdR et de son Bureau jusqu'en 2004, date à laquelle elle a quitté le CdR après avoir été élue **membre du Parlement européen**. Après son élection au poste de **Présidente de la région du Piémont** en avril 2005, **Mercedes Bresso** a renoncé à sa fonction de députée européenne pour retourner au CdR, institution qu'elle a toujours vigoureusement défendue.

### + L'Exécutif du Groupe PSE

L'exécutif du groupe PSE est composé du Président, du Premier vice-Président et d'un nombre de vice-Présidents, fixé à 6 au début du mandat en cours. Le/la Président(e) coordonne l'ensemble des activités du groupe et en préside les réunions. Il /elle représente également le groupe lors d'événements extérieurs. Le mandat de l'exécutif est de deux ans renouvelable.



## L'Exécutif du Groupe PSE



### Présidente:

**Mercedes BRESSO (IT)**  
Présidente de la Région du Piémont



### 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Karl-Heinz KLÄR (DE)**  
Chef du Département des Affaires fédérales et européennes du Gouvernement régional de Rhénanie-Palatinat

## Vice-Présidents:



**Vicente ALVAREZ ARECES (ES)**  
Président de la Communauté autonome des Asturies



**Michal CZARSKI (PL)**  
Maréchal de la Région de Silésie



**Fofi GENNIMATA (GR)**  
Présidente de la Collectivité départementale élargie d'Athènes et du Pirée



**Irene OLDFATHER (UK)**  
Membre du Parlement écossais



**Catharina TARRAS-WAHLBERG (SE)**  
Vice-Maire de la ville de Stockholm

## + Le Bureau du PSE

Le bureau du PSE est composé du Président du groupe, du premier vice-Président, des autres vice-Présidents, des coordinateurs du PSE et d'au moins un représentant de chaque État membre. S'ajoutent ensuite les membres d'office, à savoir les membres PSE siégeant au Bureau du CdR ainsi que les Présidents PSE des commissions et des groupes de travail du CdR.

Le bureau du groupe PSE prépare les réunions du Bureau du CdR et du groupe PSE. Sur proposition du Président, le bureau décide de toutes les questions relatives aux méthodes de travail et à l'organisation des travaux du secrétariat du groupe PSE.

Le/la Président(e) du groupe coordonne l'ensemble des activités du groupe et en préside les réunions. Il/elle représente aussi le groupe lors d'événements extérieurs.

Le bureau du groupe PSE se réunit en marge de chaque session plénière ordinaire préalablement à la réunion du Bureau du CdR.

### + Le Groupe PSE

Tout membre du CdR, titulaire ou suppléant, appartenant à un parti affilié au Parti socialiste européen, est membre de plein droit du groupe PSE.

Une réunion de groupe PSE est organisée systématiquement avant chaque session plénière ordinaire (5 sessions annuelles). La réunion du groupe PSE a généralement lieu le **mercredi matin de 10h30 à 13h**, la plénière débutant dans l'après-midi de la même journée. En fonction des sujets clés inscrits à l'ordre du jour de la plénière, le Président du groupe PSE a pris l'habitude de convier un invité d'honneur, permettant ainsi aux membres du PSE de participer à un échange de vues avisé avec un expert du thème donné. L'objectif des réunions du groupe PSE est principalement d'adopter des positions communes sur les grands sujets politiques et, dans la mesure du possible, de présenter ainsi un "front uni" en plénière.



Outre les réunions de groupe organisées avant les sessions plénières, le groupe PSE peut également tenir **deux réunions extraordinaires par an**, l'une à Bruxelles et l'autre, à l'invitation de l'un de ses membres, dans la ville ou la région de celui-ci. Les réunions extraordinaires sont pour les membres l'occasion d'approfondir des sujets chers aux socialistes et sociaux-démocrates.

Tous les membres du groupe PSE (titulaires et suppléants) peuvent participer aux réunions extraordinaires **pour autant que le nombre total de membres présents n'excède pas le nombre total de membres titulaires du groupe PSE**.

Un **séminaire** peut également être organisé chaque année; jusqu'à un quart des membres du groupe peuvent y participer.

### + Le Secrétariat du Groupe PSE

La mise en place, en octobre 1996, du Secrétariat du Groupe PSE a contribué à améliorer le fonctionnement du groupe et à renforcer sa cohésion. C'est le Secrétariat du groupe PSE qui organise la communication et les contacts entre les membres du Groupe; il a également favorisé les contacts entre rapporteurs PSE du CdR et du Parlement européen, améliorant ainsi la circulation de l'information entre ces deux groupes.

#### **Contact:**

Adresse: Comité des Régions  
Rue Belliard 101  
JDE 7039  
1040 Bruxelles  
Tél: +32-2-282 22 23  
Fax: +32-2-282 20 69  
E-mail: PES-secretariat@cor.europa.eu

## LE GROUPE PSE ET LA FAMILLE SOCIALISTE EUROPEENE

La coordination et la collaboration avec la famille socialiste se sont améliorées, et ce à plus d'un titre: les contacts avec le PSE, son groupe parlementaire et les partis nationaux ont aussi vu leur importance grandir.

### + Le Parti Socialiste Européen



Notre groupe est en contact plus étroit qu'auparavant avec le Parti socialiste européen, qui rassemble les partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes de l'Union européenne. Désormais, notre groupe participe pleinement aux activités du PSE: le Président du groupe est membre de plein droit de la **présidence du PSE** depuis la révision des statuts lors du congrès de Berlin (2001) et siège de plein droit à la **conférence des leaders du PSE** depuis la décision prise à Vienne en 2005 par le conseil du PSE. Le groupe PSE a également la possibilité de participer aux congrès du PSE, aux réunions de son conseil, à ses tables rondes et à ses groupes de travail mis en place sur des thématiques spécifiques tels que la stratégie de Lisbonne ou l'énergie.

De plus, cette collaboration est poursuivie au niveau administratif grâce à la participation d'un représentant de notre secrétariat aux réunions de l'**Equipe de Coordination PSE** convoquées par le Secrétaire général du PSE.

### + Le Groupe Socialiste au Parlement européen



Les contacts avec le groupe parlementaire du PSE ont été poursuivis tant sur un plan officiel qu'informel: nous avons intensifié la coordination de nos travaux, s'agissant en particulier des politiques revêtant une dimension territoriale (politique de cohésion, services d'intérêt général, stratégie de Lisbonne, développement rural, etc.). De la même manière, dans le cadre des sessions parallèles du CdR et de la mini plénière du Parlement européen, devenues entre-temps un rendez-vous annuel, les deux groupes ont tenu des réunions conjointes pour favoriser une ligne politique commune sur les questions institutionnelles. Pour ce qui est des travaux au sein des commissions, les contacts sont encouragés entre les coordinateurs respectifs et les rapporteurs/rapporteurs fictifs respectifs travaillant sur un même dossier.

### + Les partis membres du PSE

Le groupe PSE a resserré les liens avec les partis nationaux grâce à la participation de nos membres à certaines manifestations (congrès annuels, campagnes électorales, conférences, séminaires) organisées dans les États membres; ce cadre de coopération a surtout été possible grâce au dévouement de certains de nos membres au sein de leurs partis nationaux et aux délégations nationales du groupe parlementaire du PSE.

#### + Les priorités politiques du Groupe PSE pour la période 2006-2010

Même sans la perspective d'une entrée en vigueur rapide du Traité constitutionnel qui comporte pour le CdR et les collectivités territoriales dans leur ensemble des avancées très significatives, le CdR doit se consacrer à renforcer les fonctions qui lui sont dévolues sur base des Traités en vigueur.

Concrètement, les élus socialistes du CdR entendent:

- ancrer le CdR dans le débat en cours sur l'avenir de l'intégration européenne;
- œuvrer pour une meilleure prise en compte de la dimension territoriale dans la phase pré-législative;
- mettre en exergue le lien intrinsèque entre la compétitivité et la cohésion dans le cadre du débat actuel sur les perspectives financières;
- contribuer à une mise en œuvre plus décentralisée de la stratégie de Lisbonne et au renforcement du modèle social européen, notamment par la promotion des services d'intérêt général;
- défendre une approche intégrée du développement durable;
- faire office de relais pour une collaboration accrue avec les collectivités territoriales des pays partenaires de l'UE dans le cadre de la "nouvelle politique de voisinage"; et
- favoriser une meilleure prise en compte de la valeur ajoutée des collectivités territoriales dans des questions horizontales de politique extérieure telles que les migrations ou la coopération décentralisée.

La première de nos priorités politiques est **d'ancrer le CdR dans le débat continu sur l'avenir de l'Union Européenne**. Dans l'avis de la Présidente Mercedes BRESSO adopté lors de la Session plénière du CdR en juin 2006, nous soulignons qu'il est indispensable de surmonter la période de réflexion et que les institutions européennes et les élus s'engagent dans un débat structuré avec les citoyens et leurs associations en adoptant la méthode préconisée par la Convention sur le traité constitutionnel. Le débat doit se focaliser sur les problèmes concrets que vivent les citoyens européens, comme par exemple le bien-être, l'emploi, la protection de l'environnement et l'énergie.

Le CdR s'est engagé dans un débat décentralisé et structuré durant la période de réflexion, qui devrait être une phase de dialogue active et dynamique répondant aux inquiétudes du public. A l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de Rome, le CdR organisera une Session plénière à Rome, en mars 2007, à l'invitation du Président de la Région du Latium, afin de relancer la demande d'un Traité constitutionnel au sein des autorités locales et régionales.

Dans ce contexte, il faut défendre les avancées acquises pour le niveau local et régional dans le Traité constitutionnel. Ces avancées, qui se situent essentiellement dans les parties I et II du Traité constitutionnel ainsi que dans le protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, sont essentiellement les suivantes:

- la méthode qui a permis l'élaboration de la Constitution à travers **une Convention** avec participation du CdR;
- la référence à la **cohésion territoriale** parmi les objectifs de l'Union;
- le respect de **l'autonomie locale et régionale**;

- la meilleure répartition des **compétences**;
- la reconnaissance de l'importance d'une **consultation plus précoce du niveau territorial** dans le cadre de l'élaboration de propositions législatives;
- la **nouvelle définition du principe de subsidiarité** et l'implication du CdR, assortie d'un droit de recours devant la Cour de justice en cas de violation du principe de subsidiarité,;
- l'octroi au CdR du **droit de recours devant la Cour de justice** pour la défense de ses prérogatives;
- la **reconnaissance de la subsidiarité dans la gestion des services d'intérêt économique général**.

L'amélioration de l'impact informel du CdR se mesurera à notre capacité à garantir que la dimension locale et régionale soit prise en compte de façon horizontale dans l'élaboration de la législation communautaire et à faire valoir **la contribution du CdR à une meilleure gouvernance des activités législatives de l'Union**.

Cette contribution passe par l'augmentation en amont et en aval de la participation du CdR dans le processus décisionnel communautaire et par le rôle du CdR dans l'évaluation de l'impact territorial des grandes politiques communautaires. En effet, les politiques sectorielles de l'UE, et en particulier les politiques de la concurrence, de la recherche, des transports ainsi que la PAC ont des conséquences importantes sur les territoires qui devraient faire l'objet d'un suivi permanent. Pour ce faire, le CdR doit utiliser mieux et de façon proactive les instruments qui sont déjà à sa disposition et en premier les rapports et avis de prospective ainsi que les rapports d'impacts.

En même temps, l'impact du CdR se trouvera augmenté s'il réussit à **cibler les sujets sur lesquels sa crédibilité et la plus-value de ses contributions sont les plus importantes**.

*Cela vaut en particulier pour les sujets liés à:*

### 1.

#### **LA POURSUITE DU DEBAT SUR LES PERSPECTIVES FINANCIERES**

Le budget de l'UE n'est pas une banque qui doit absolument rapporter des intérêts. Les contributions à l'UE sont un investissement dans l'avenir du marché intérieur, lequel est devenu la colonne vertébrale des économies de tous les États Membres même si l'Europe est bien plus qu'un marché. Les investissements publics européens ne doivent pas et ne peuvent pas se mesurer seulement en coûts bruts et nets tout simplement parce que le bénéfice de ces investissements est incommensurable dans la mesure où il ne peut être mesuré avec des indicateurs comptables classiques. En effet, pour reprendre une réflexion de Jacques Delors, quel serait le coût de la non-Europe?

Dans le cadre **du débat sur les perspectives financières 2007-2013**, les élus socialistes du CdR mettent en exergue **le lien intrinsèque entre la compétitivité et la cohésion qui sont les deux piliers du modèle européen** de société fondée sur l'économie sociale de marché et la solidarité. Une politique forte de cohésion européenne constitue un stimulant à la croissance et à la compétitivité de l'ensemble de l'Union, outre le fait qu'elle représente l'« image » de l'UE auprès des citoyens dans les territoires. Elle ne peut pas être la variable d'ajustement d'un compromis car le coût de l'élargissement tout comme ses bénéfices doivent être répartis de manière équitable. Par contre, le réexamen des contributions des



États membres au titre des ressources propres pourrait aider à trouver un compromis équilibré.

La dimension territoriale est le fondement même de la politique régionale et de cohésion. Afin d'éviter la fragmentation, l'intervention de la Communauté devrait se concentrer sur des zones et territoires où elle peut avoir un effet de levier. Dans ce contexte, un large débat a été lancé depuis le mois de mai 2006, l'avis de prospective du rapporteur Manuel CHAVES GONZALEZ (Président de la Région d'Andalousie) sur l'effet levier des fonds structurels dans les territoires européens.

Des efforts supplémentaires doivent être faits pour la mise en œuvre d'une véritable politique pour le milieu rural en accompagnement de la PAC pour sortir d'une logique du développement rural comme prolongement des activités agricoles, pour adapter son contenu et l'ouvrir à l'ensemble des activités que le monde rural peut accueillir en tant qu'« espace vivant ».

Le financement des réseaux transeuropéens reste également prioritaire, notamment des projets transfrontaliers favorisant l'intermodalité, le franchissement des obstacles naturels et le recours à des modes de transports durables.

## 2.

### **LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LISBONNE ET LE DEVELOPPEMENT DU MODELE SOCIAL EUROPEEN**

*Le CdR doit contribuer à renforcer la dimension sociale de l'unification européenne en s'impliquant dans la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne.*

*Une plateforme impliquant plus de 50 villes et régions a été mise en place afin de contrôler cette réalisation au niveau territorial; une conférence annuelle est organisée afin de présenter ces résultats avant le Conseil européen de Printemps.*

Les élus socialistes du CdR expriment la conviction que la Stratégie de Lisbonne vise à poser les jalons d'une meilleure croissance économique et de la création de nouveaux emplois. La Stratégie de Lisbonne ne se réduit pas à un objectif de compétitivité. En effet, la compétitivité présuppose le développement du modèle social européen à travers:

- le développement d'une Europe sociale de haut niveau,
- l'investissement dans le capital humain et la lutte contre l'exclusion sociale,
- le renforcement de la cohésion régionale en son sein;
- la promotion de services publics de qualité et l'investissement dans la qualité des infrastructures, la promotion d'une économie fondée sur la connaissance, au moyen de politiques répondant mieux aux besoins de la société de l'information, de la R&D et de l'éducation et de la formation professionnelle, notamment via la généralisation de l'apprentissage tout au long de la vie dans les écoles, les centres de formation, les entreprises, les administrations publiques et privées
- une meilleure intégration des personnes âgées à la fois sur le marché du travail et dans la vie sociale dans son entiereté;
- une politique d'intégration plus pro-active et mieux coordonnée au niveau européen des minorités et des migrants



Les élus territoriaux socialistes ne veulent pas abandonner la Stratégie de Lisbonne dans le giron intergouvernemental et réitéreront la **demande d'une mise en oeuvre plus décentralisée de la stratégie de Lisbonne**<sup>1</sup>.

Cependant, l'emploi implique l'ensemble de l'action de l'Union : la politique macro-économique, les aspects fiscaux (et notamment la réduction de la pression fiscale sur le travail et la diminution du taux de TVA pour les services à haute intensité de main-d'œuvre), l'organisation et le fonctionnement du marché du travail (formation professionnelle, durée du travail, etc.) ainsi que l'encouragement à toutes les initiatives locales et régionales. Dans ce contexte, une priorité claire doit concerner la lutte contre les distorsions sociales et fiscales résultant d'un degré d'harmonisation sociale et fiscale différent d'un État-membre à l'autre. Il faut pouvoir démontrer aux travailleurs qu'une Union économique et monétaire et une union sociale ne sont pas antagonistes, mais complémentaires.

En matière de **services d'intérêt général**, nous invitons la Commission à reprendre l'initiative et à émettre un signal clair dans le sens d'une modification rapide de la proposition initiale et de **l'adoption préalable d'un cadre général pour les services d'intérêt général de façon** à éviter toute interférence entre les services d'intérêt général et les services marchands.

Dès lors, le problème de la certitude légale de certains fournisseurs de services publics dans le contexte européen est toujours présent. Pour le moment, le développement au cas par cas de concepts par la Cour européenne de Justice, reste d'actualité - et avec lui, les problèmes pour les fournisseurs de services publics, pour les bénéficiaires et les autorités publiques. Le Groupe PSE au Comité des Régions a travaillé étroitement avec le Groupe PSE du Parlement européen sur ce thème et continue à se battre pour la mise en place de standards européens de haut niveau (on peut citer à titre d'exemple, l'avis du membre PSE, Jean-Louis DESTANS, sur les Services sociaux d'intérêt général ou, auparavant, dans l'avis du Comité des Régions sur le Livre Blanc sur les Services d'intérêt général, dont le rapporteur était Claudio MARTINI).

Un autre élément important pour la préservation et la promotion du Modèle social européen est le combat contre toute forme de discrimination et pour l'égalité des chances. Et plus particulièrement en 2007 - année de l'égalité des chances pour tous - le Groupe PSE au Comité des Régions continuera ses efforts contre la discrimination, comme il l'a montré récemment avec l'avis de Claudette ABELA BALDACCHINO sur la feuille de route de la Commission européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Les acteurs locaux et régionaux ont un rôle clé à jouer dans ce contexte, en tant que fournisseurs de services, qui doivent être non discriminatoires, et au niveau politique où la lutte pour l'égalité doit impliquer autant de citoyens que possible.

---

<sup>1</sup> conformément aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne stipulant que "l'approche retenue (de la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne) sera totalement décentralisée, conformément au principe de subsidiarité; l'Union, les États membres, les collectivités régionales et locales, ainsi que les partenaires sociaux et la société civile seront activement associés dans diverses formes de partenariat (Point 38 des conclusions).

**3.**  
**UN ENVIRONNEMENT TENANT COMPTE DU CONCEPT DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

Des sujets tels que la sécurité alimentaire, la sécurité maritime, la sécurité ferroviaire, le trafic urbain, la gestion des déchets, la pollution de l'air et des eaux, la protection civile et bien d'autres, ont un impact direct sur la qualité de vie des citoyens. Les collectivités territoriales ont des responsabilités en matière de régulation et de promotion d'une approche intégrée vers un développement durable et le CdR est un réseau riche d'expériences très diverses en matière de protection de l'environnement, de politique énergétique en faveur de l'utilisation d'énergies renouvelables (voir l'avis du membre PSE, Bernd VÖGERLE), de définition d'une politique maritime européenne (voir l'avis des membres PSE, Uwe DÖRING et Michael COHEN), et de lutte contre le changement climatique qui doivent avoir une incidence importante dans l'élaboration de la législation européenne. Nous soulignons dans ce contexte le travail effectué par les rapporteurs PSE en 2006.

**4.**  
**LA STRATEGIE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CDR**

---

Le CdR peut contribuer au renforcement de la démocratie, de la coopération et de la cohésion sur le continent européen grâce à une collaboration accrue avec les collectivités territoriales des pays partenaires de l'UE dans le cadre de la "nouvelle politique de voisinage" et de l'approfondissement du partenariat euro-méditerranéen.

Plusieurs questions touchant aux relations de l'UE avec le reste du monde ont des aspects locaux et régionaux sur lesquels le CdR devrait apporter une contribution spécifique: politiques migratoires, politique de développement, promotion de la démocratie et de l'État de droit et coopération culturelle. Une illustration évidente est celle de la coopération décentralisée portée depuis des années par nos collectivités territoriales, comme cela a été souligné dans l'avis de Juliette SOULABAILLE, membre du Groupe PSE.





[www.cor.europa.eu/pesweb](http://www.cor.europa.eu/pesweb)

**GROUPE PSE**  
**Comité des Régions**

**Secrétariat du Groupe PSE - Comité des Régions**  
Rue Belliard, 101 - JDE 7039  
B-1040 Bruxelles  
Tel: +32 2 282 22 23 - Fax: +32 2 282 20 69  
Email: PES-secretariat@cor.europa.eu